

Toulouse le 08 novembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Sciences
Pharmaceutiques de Toulouse

A

Mesdames et Messieurs les Maîtres de stage

Mesdames et Messieurs les Maîtres de stage,

Vous avez bien voulu accepter de recevoir un étudiant de quatrième année (DFA1) dans le cadre des stages d'application des enseignements coordonnés et je vous en remercie. Le but de ces stages est de compléter les enseignements théoriques dispensés à la Faculté par une expérience pratique. Ils ont pour principal objectif de faire réaliser par l'étudiant des entretiens pharmaceutiques avec vos patients, ainsi que l'analyse des ordonnances qui sont rattachées à leurs pathologies.

J'attire votre attention sur le fait que ce travail ne sera réellement profitable que si le stagiaire est présent au comptoir et qu'il a, dans la mesure du possible, accès au dossier biologique des patients. Il est important qu'il ait la possibilité de vous suivre auprès de plusieurs patients, afin d'assister à la dispensation des médicaments et aux conseils que vous serez amené à prodiguer avant qu'il ne le réalise lui-même sous votre contrôle.

- Le stagiaire devra **obligatoirement** être présent sur le lieu du stage aux horaires suivants : **9h-12h, 14h-18h**. Il est prévu qu'un conseiller officinal contacte la pharmacie au cours de cette période et demande à parler au pharmacien encadrant, ainsi qu'au stagiaire, afin de s'assurer du bon déroulement du stage.
- Les étudiants de 4^{ème} année effectuent un stage d'une durée de 2 semaines. La première semaine sera réalisée, avant les vacances de Noël (du 13 au 17 décembre 2021). La deuxième semaine est quant à elle programmée la troisième semaine de janvier (du 10 au 14 janvier 2022).
Les pathologies abordées durant le stage couvrent les enseignements suivants :
 - Cancérologie ;
 - Dermatologie ;
 - Rhumatologie ;
 - Affections hématologiques et Immunologiques ;
 - Maladies infectieuses.
- La validation du stage se fait lors d'un examen oral au cours duquel l'étudiant aura à analyser un « cas patient ». Cet examen a lieu dans le cadre du « Certificat de Synthèse Pharmaceutique » de 4^{ème} année. Je vous invite à ce propos, à organiser durant la deuxième semaine de stage, un entraînement au commentaire d'ordonnance qui permettrait de mettre votre stagiaire en situation devant l'équipe officinale.
- Les étudiants en 4^{ème} année n'ont pas à présenter un rapport de stage le jour de l'épreuve. Cependant la confection d'un carnet de bord personnel dans lequel ils garderaient une trace écrite de leur expérience reste conseillée.



- La validation du stage par l'étudiant implique les deux conditions suivantes :
 - Que vous lui attribuiez une note supérieure à 5/10 ; cette note étant attribuée en fonction d'un certain nombre de critères rassemblés dans la fiche d'appréciation jointe (à nous faire parvenir à l'issue du stage) ;
 - Qu'il valide l'épreuve d'oral.

Veillez noter enfin que vous pouvez missionner votre adjoint(e) pour effectuer l'encadrement de l'étudiant stagiaire. Les conditions suivantes devront alors être remplies :

- Le maître de stage adjoint doit avoir au moins trois années de pratique officinale ;
- Il devra signer la charte d'engagement ;
- vous devrez nous spécifier par écrit que vous désignez votre adjoint(e) pour l'encadrement du stage.

Je vous remercie encore de votre participation active et indispensable à la formation pratique de nos étudiants et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maîtres de stage, à l'assurance de mes respectueuses salutations.